



1, cours Louis Blanc
Code Postal : 83640
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 021/03/2025

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 02/02 en date du 24 février 2025 portant délégations attribuées à M. le Maire et en particulier l'alinéa n° 10 permettant de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros ;

Considérant que les véhicules, Peugeot Partner, immatriculé BS-389-YY, et Peugeot Bipper, immatriculé BD-198-WZ, sont mis à la réforme pour destruction et doivent par conséquent sortir de l'inventaire communal ;

DECIDE

- Article 1 :** De céder pour destruction les véhicules précités, en date du 13 mars 2025, à la SARL GENERAL AUTO, 1 chemin de la Juliette 83200 TOULON.
- Article 2 :** De sortir ces véhicules de l'inventaire communal.
- Article 3 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Article 4 :** Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Brignoles.

Fait à Saint-Zacharie, le 13 mars 2025

Le Maire,

Jean-Jacques COULOMB